





1. RESUME NON TECHNIQUE

Projet

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière au droit des parcelles cadastrales n°25, 32 et 33, situées 57 avenue Henri Duflocq à CREGY LES MEAUX (77). Il se traduit par la construction d'un ensemble immobilier constitué de deux (2) bâtiments :

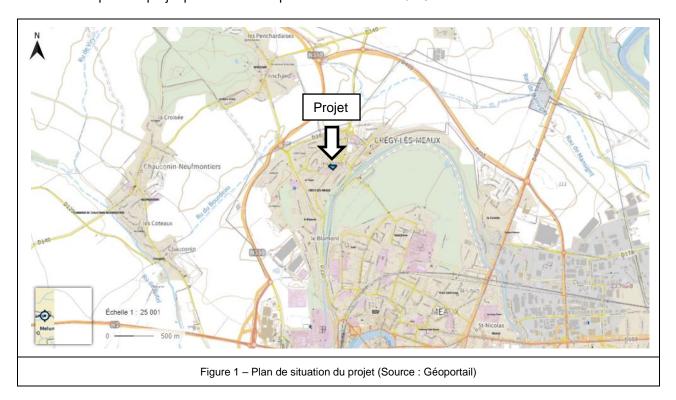
- Le bâtiment A, de type R+1+C sur deux niveaux entresol -1 et entresol -2. Compte tenu de la déclivité du site les deux niveaux entresol seront enterrés en partie amont et de plain-pied en partie aval. Le RDC est débordant par rapport aux niveaux enterrés du bâtiment,
- Le bâtiment B, de type R+1+C sur un niveau de sous-sol total et débordant par rapport à la superstructure.

Il est également prévu la création de voiries d'accès et de places de parking extérieur.

D'après les coupes et les plans transmis, les cotes du niveau bas des infrastructures des bâtiments ont été calés aux cotes altimétriques suivantes :

Infrastructures	Bâtiment A		Bâtiment B
	RDC	ENTRESOL -2	R-1
Niveau du TN (NGF)	102,3 / 100,7	100,7 / 98,8	97,3 / 95,3
Cote du niveau bas (NGF)	102,61	97,15	94,30

Le terrain imparti au projet présente une superficie de l'ordre de 3 154 m².









Objet du dossier

Ce dossier « Loi sur l'Eau » vise la régularisation de deux (2) piézomètres, réalisés dans le cadre de l'étude géotechnique de la mission G2 AVP.

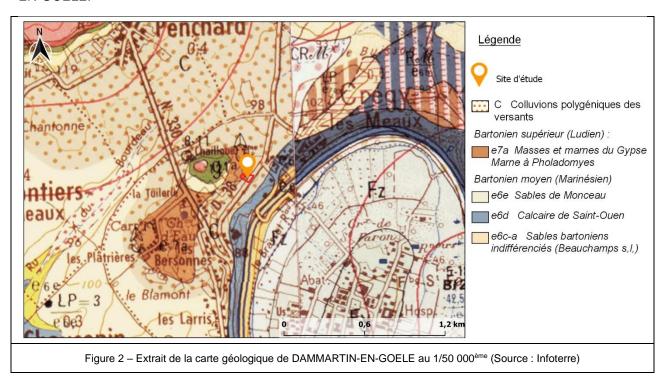
Interlocuteurs

Le responsable Maîtrise d'Ouvrage sur ce projet est **SNC IP1R**, représentée par **ICADE**, au 27 rue Camille Desmoulins à ISSY-LES-MOULINEAUX (92), qui est notre unique interlocuteur.

• Contexte géologique et hydrogéologique

Contexte géologique

La figure ci-après montre la position du terrain, sur les cartes géologiques au 1/50 000ème de DAMMARTIN-EN-GOELE.



D'après les données de la carte géologique et celles obtenues lors de la réalisation des sondages pressiométriques de la mission G2 AVP, les horizons suivants, ont été rencontrés sous une épaisseur de 0,10 / 0,40 m de terre végétale ou 0,2 m de dalle béton, les horizons suivants :

- ✓ Des *Remblais* argileux à limoneux marron ont été observés, jusqu'à 0,7 / 2,0 m de profondeur, soit jusqu'à 97,7 / 94,1 NGF. Des surépaisseurs ne sont pas à exclure, d'une zone à une l'autre du site, notamment au droit des constructions vouées à la démolition,
- ✓ Les Masses et Marnes du Gypse ont été reconnues jusqu'à l'arrêt volontaire des sondages courts à 10,0 m et 20,0 m de profondeur, et jusqu'à 24,5 / 28,5 m de profondeur au droit des sondages profonds, soit jusqu'à 71,2 / 71,1 NGF. Elles se présentent sous forme de marnes beige blanchâtre à niveaux gypseux ultra indurés,







- ✓ Le Calcaire de Saint Ouen a été traversé jusqu'à 36,0 / 40,0 m de profondeur, soit jusqu'à 59,7 / 59,6 NGF, sous forme de marno-calcaire blanchâtre,
- ✓ Au-delà, les **Sables de Beauchamp** ont été mis en évidence jusqu'à l'arrêt volontaire des sondages profonds à 50,0 m de profondeur, soit jusqu'à 45,7 NGF. Il s'agit de sables fins grisâtres.

o Contexte hydrogéologique

Lors du relevé complémentaire réalisé par ATLAS GEOTECHNIQUE, effectué le 08/12/2023, aucun niveau d'eau n'a été détecté jusqu'à 8,9 / 9,2 m de profondeur, soit jusqu'à 92,9 / 87,5 NGF, au droit de nos piézomètres. La nappe se situerait plus en profondeur au droit du site.

Cependant, des circulations d'eau anarchiques de ruissellement et/ou d'infiltration sont susceptibles de se produire au sein des terrains superficiels, selon la pente, notamment en périodes pluvieuses défavorables.

Piézomètres à régulariser

Dans le cadre de l'études géotechnique de la mission G2 AVP, deux (2) piézomètres ont été réalisés pour le suivi des variations du niveau de la nappe au droit du projet. Ceux-ci font l'objet du présent rapport pour leur régulation au titre de la *rubrique 1.1.1.0*, selon la nomenclature « Loi sur l'Eau » du Code de l'Environnement.

Les piézomètres seront rebouchés selon les normes règlementaires en vigueur et dans les règles de l'Art.

Rubriques du Code de l'Environnement

Rubrique	Intitulé	Projet	Régime A/D
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Lors de la réalisation de la mission G2 AVP, deux (2) piézomètres descendus à 10 m de profondeur, ont été réalisés au droit du site. Ainsi, le projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 et le présent dossier permettra la régularisation de deux (2) ouvrages piézométriques.	D





2. CADRE DE L'AFFAIRE

2.1. Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière au droit des parcelles cadastrales n°25, 32 et 33, de la section AC, situées 57 avenue Henri Duflocq à CREGY LES MEAUX (77). Il se traduit par la construction d'un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments :

- Le bâtiment A, de type R+1+C sur deux niveaux entresol -1 et entresol -2. Compte tenu de la déclivité du site les deux niveaux entresol seront enterrés en partie amont et de plain-pied en partie aval. Le RDC est débordant par rapport aux niveaux enterrés du bâtiment,
- Le bâtiment B, de type R+1+C sur un niveau de sous-sol total et débordant par rapport à la superstructure.

Le terrain imparti au projet présente une superficie de l'ordre de 3 154 m².

Les piézomètres ont été réalisés dans le cadre des missions géotechniques et hydrogéologique, et doivent faire l'objet d'une régularisation ou d'une déclaration au titre de *la rubrique 1.1.1.0 (D)*, conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement. L'ensemble de ces ouvrages sera rebouché, selon les normes règlementaires en vigueur et dans les règles de l'Art.

Dans cette optique, et conformément au livre II Titre 1^{er} du Code de l'Environnement, **SNC IP1R** a confié la réalisation du dossier administratif « Loi sur l'Eau » au bureau d'études ATLAS GEOTECHNIQUE, afin que le service de Police de l'Eau puisse l'instruire. Pour répondre à cette obligation, ce document abordera les points suivants :

- L'identification et les coordonnées du demandeur,
- Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du site,
- L'environnement proche du site,
- Les incidences des opérations sur la ressource en eau et le milieu naturel,
- Les mesures compensatoires ou correctrices, les moyens de surveillances, d'entretien et d'intervention prévus,
- La fiche d'évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000.

Le plan de situation et le plan cadastral du projet son données en annexe 1 et 2.

2.2. Plans architecturaux du projet

D'après les coupes et les plans transmis, les niveaux bas des infrastructures des bâtiments du projet ont été calés aux cotes altimétriques suivantes :

Infrastructures	Cotes des niveaux bas (NB)	
RDC du bâtiment A	102,61 NGF	





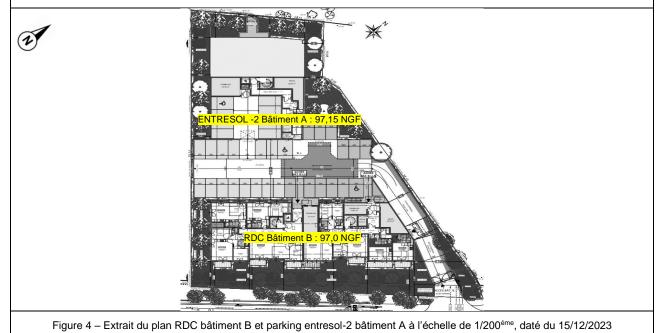


ENTRESOL -2 du bâtiment A	97,15 NGF	
R-1 du bâtiment B	94,30 NGF	

Les coupes et plans des bâtiments du projet sont présentés ci-après.



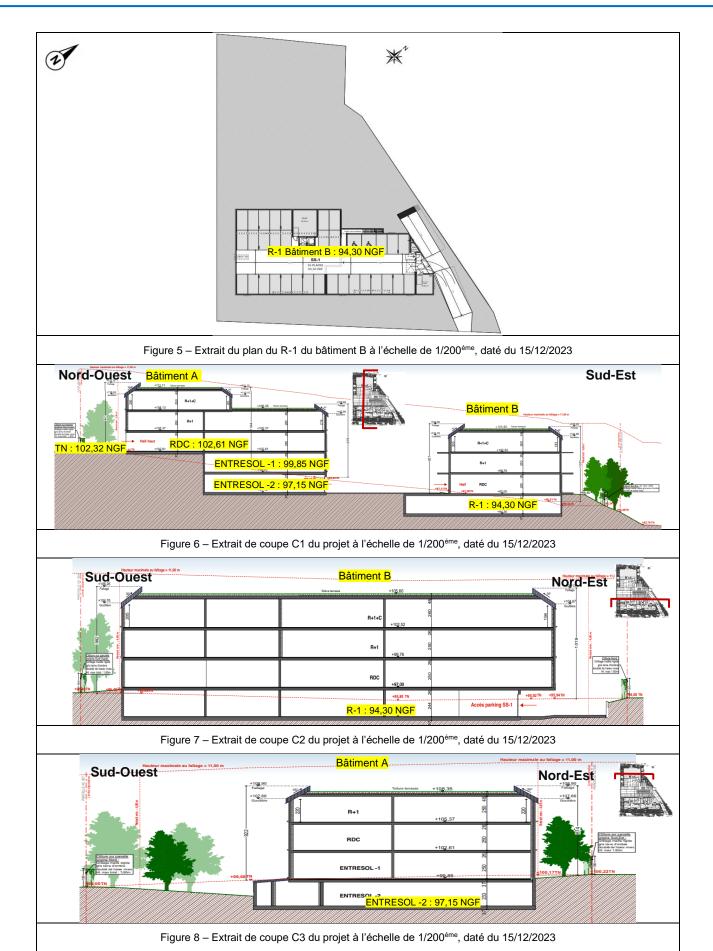
Figure 3 – Extrait du plan de masse du projet à l'échelle de 1/200 éme, daté du 15/12/2023

















Fiche n°1 : Élaboration du dossier de déclaration pour la création d'un sondage, forage, piézomètre, puits

Rubrique de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement

Rubrique	Intitulé	Projet (à cocher par le pétitionnaire)	Arrêtés de prescriptions générales à respecter (*1)
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (Déclaration)	⊠ Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003 modifié

^(*1) Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté dont les références sont indiquées dans le tableau cidessus et qui est joint à la présente déclaration.







3. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Nom (ou raison sociale): SNC IP1R

Adresse: 27 rue, Camille Desmoulins

Code Postal: 92445

Ville: ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél: 06 72 28 23 29

Courriel: sara.prigent@icade.fr

Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale:

Mme Sara PRIGENT – Directrice de Programmes

N° SIRET: 844 198 960 00016

Si oui, les éléments de prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en Ilede-France, publié le 23 octobre 2013, doivent être présentés ci-après ou en annexe du dossier.